

PAX CHRISTI FRANCE

PEACE GAME



Peace Game

Le Peace Game est un jeu grandeur nature qui prend ses origines dans les MUN (Model of United Nations, modèle des Nations Unies), initialement créée aux Etats-Unis pour entrainer les participants aux négociations internationales et développer chez eux des compétences en communication, éloquence ainsi que la diplomatie.



DE 30 À 300 JOUEURS



4 heures

Fédérer, négocier, voter

4h pour tout changer

Objectifs Pédagogiques

Les enjeux pédagogiques sont nombreux car la modélisation des Nations Unies est l'aboutissement d'un travail de préparation long et complexe qui met en jeu et permet le développement de compétences variées.

Les jeunes sont placés dans une situation de simulation globale dans laquelle ils assument les responsabilités de diplomates, ils appréhendent les principes fondamentaux et acquièrent une profonde compréhension de la diplomatie.

Cet évènement ludique et social place le jeune en position de décideur.

Le Peace Game permettent d'atteindre, par le jeu et sans compétition ni coercition, les objectifs essentiels de l'enseignement secondaire que sont :

- La recherche documentaire
- Le travail d'équipe
- La négociation et le débat
- La prise de parole en continu en public
- La confiance en soi
- La connaissance des grands problèmes contemporains
- La rencontre de l'altérité
- La pratique de la démocratie

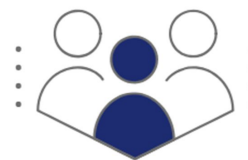
Par ce moyen, peuvent être réutilisés ou abordés de nombreux thèmes figurant dans les programmes des collèges et lycées, notamment : Education civique, Histoire-Géographie, Sciences économiques et sociale, langues, Français, Sciences et Vie de la Terre, Education au développement Durable ; mais aussi travaillées des compétences comme la capacité à comprendre les enjeux, la capacité à communiquer ou le raisonnement individuel.

Préparation

1. ORGANISATION ET ROLES

Pour assurer le bon déroulement du Peace Game et maximiser ses fruits, des rôles clés sont attribués aux élèves et professeurs.

4 rôles clés à répartir entre les élèves et professeurs :



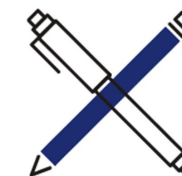
LA PRÉSIDENTIE
(OU BUREAU GÉNÉRAL)



LA DÉLÉGATION



LES HUISSIERS



LES PROFESSEURS
RÉFÉRENTS

✓ La présidence de l'Assemblée générale (ou bureau général)

Elle est assurée par des élèves ayant déjà une expérience de ce type de conférence (MUN ou autre). Elle dirige les débats. Cependant, si aucun élève n'a d'expérience, une attention particulière sera apportée à leur formation.

Le bureau général regroupe les rôles de : président et secrétaire général. Ces élèves font partie intégrante de l'organisation.

-Le président : sa mission consiste davantage à organiser le débat et la prise de parole de chacun dans le but permanent de dégager le consensus et de trouver un terrain d'entente plutôt que de donner tort ou raison aux uns et aux autres ou de trancher dans le vif lors des affrontements verbaux. Ainsi, toute la subtilité de ce rôle réside dans l'anticipation, la mesure des équilibres, l'incitation à aller toujours plus loin dans la recherche d'un accord possible.

- le Secrétaire général : rend compte par écrit de l'ensemble des débats et décisions prises par le président lors des débats formels.

→ Pour faire partie du bureau, il faut aimer organiser, préparer, planifier, savoir rappeler les règles sans être négatif, savoir gérer le temps de parole, et il faut affirmer son autorité.

Une formation des délégués doit être réalisée en amont de la conférence.

✓ Huissiers

Ils assurent les tâches de sécurité et de communication (la messagerie) pendant tout le déroulement du Peace Game. On en compte environ 1 pour 30 élèves.

Responsabilités de l'huissier lors de la conférence :

- La cérémonie d'ouverture : accueil, vérification de la tenue vestimentaire, remise des badges et des documents, installation des invités, maintien de l'ordre.
- Les débats informels : maintien de l'ordre, orientation des délégués dans les locaux, photocopies des propositions de résolution au fur et à mesure de leur remise au président.
- Les débats formel (Assemblée générale) : messagerie, sécurité.
- La cérémonie de clôture : maintien de l'ordre, rangement de la salle après la clôture

✓ Les délégations

Chaque pays est représenté par une délégation composée d'un délégué.

Le délégué est chargé de prononcer le discours de politique générale (« position paper ») de son pays lors de la cérémonie d'ouverture, puis de s'adresser à l'assemblée réunie en débat formel, au nom de son pays. Chaque délégué est chargé de représenter son pays et contribue aux travaux de rédaction des résolutions en cette qualité.

→ L'attribution du pays à représenter génère souvent une déception et une inquiétude chez les élèves : déception de ne pas représenter un grand pays, riche et puissant, puisque la majorité des états membres de l'ONU sont de petits pays en voie de développement, inquiétude de ne pas être en mesure de connaître la position de ce pays sur telle ou telle question à l'ordre du jour.

Les principales connaissances et compétences à acquérir pour être un délégué efficace sont les suivantes :

- Connaître le fonctionnement de l'ONU, ses objectifs, ses organismes et ses procédures.
- Connaître le pays représenté et sa politique étrangère.
- Connaître la position du pays représenté sur les principaux enjeux mondiaux.
- Être capable de prendre la parole en public, d'écouter les autres et de prendre leurs arguments en compte.
- Être capable de négocier, de convaincre et de rechercher un compromis.

✓ Professeurs référents/ membres de la communauté éducative

Les professeurs engagés dans la mise en œuvre de la simulation ont une place importante dans la phase de préparation et la formation des élèves. Ils accompagnent l'ensemble des participants au jeu, durant le travail préparatoire et la relecture. Ils sont un soutien nécessaire pour le respect des règles.

L'ampleur de la tâche peut sembler insurmontable au professeur qui se lance dans l'aventure de la MNU pour la première fois. Le rôle du professeur référent est d'abord d'encadrer et de diriger la recherche, de stimuler la discussion, de provoquer la réaction, de libérer la parole, de susciter la créativité et l'imagination. Dans un second temps, il s'agira d'amener les jeunes à prendre du recul, à analyser les échecs passés et à faire preuve d'audace et de maturité. (Relecture)

Formation des élèves

Cette étape est d'importance puisqu'elle conditionne l'autonomie des élèves-délégués le jour J.

Certains professeurs utiliseront quelques heures de leurs cours pour effectuer cette préparation ou établiront des temps de travail en dehors des heures de cours.

→ 3 temps de formation

- formation des élèves du bureau général (président, secrétaire général) et huissier (Pax Christi)

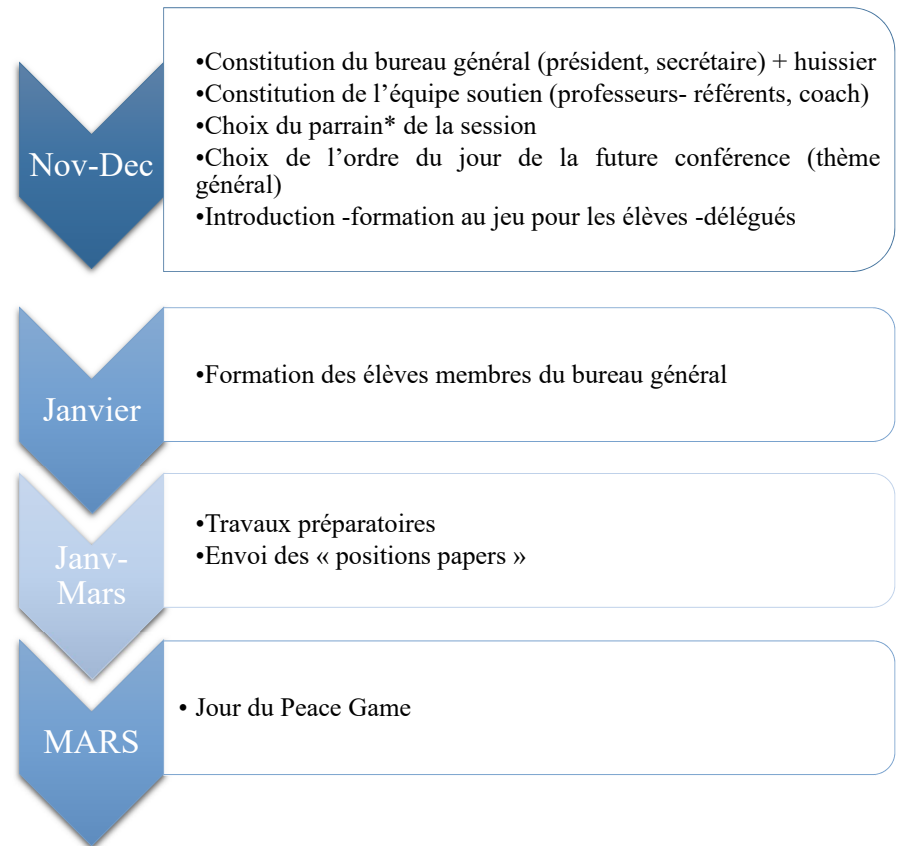
- formation des élèves délégués (Pax Christi)

- formation des élèves délégués (Professeurs référents) + temps personnel

2. MATERIEL NECESSAIRE

- 1 chevalet / pays + le président + secrétaire général + huissier
- 1 badge / participant
- 1 marteau de Président
- Tenue correcte exigée pour les participants
- 1 grande salle pour la plénière
- 1 ou plusieurs lieux pour les débats informels (couloirs, salles vides, cour de récréation ...)
- Drapeaux des pays/ ONU pour décorer la salle.

RETRO PLANNING DE LA CONFERENCE



*Le parrain (invité d'honneur) est une personne extérieure à l'établissement qui est engagée sur le thème choisi et qui peut exhorter les élèves à réfléchir sur le sujet en rappelant, lors d'un discours d'ouverture, les principaux enjeux.

Déroulement

1. PRINCIPALES ETAPES : REGLES ET DEROULEMENT

Règles du jeu :

- 1 conférence sur 1 thème ciblé par 1 question
- Une phase de travail préparatoire
- 4 heures de débat
- 1 assemblée formée par de nombreuses délégations
→ 1 délégué = 1 pays = 1 délégation

Déroulement (en bref)

a. Phase de Travail préparatoire : Recherches sur son pays et les sujets à traiter

- Chaque délégation écrit un « position paper » (+ discours de politique générale). C'est à dire un texte court qui présente clairement la stratégie de la délégation sur la/les question(s) abordée(s). Ce texte sert aussi de guide pour maintenir une ligne directrice dans ses activités et décider de sa position lors des votes.

b. Le jour J : du discours d'ouverture au vote des résolutions

- Le discours d'ouverture du secrétaire général ou président introduit le sujet et son importance.

Le Président ou de Secrétaire Général rappelle les enjeux du thème dans un discours introductif (1 à 2 minutes)

*Les délégués de chaque pays représenté sont appelés à la tribune, pour y présenter leur discours de politique générale. Ces discours, **d'une durée maximale d'une minute**, doivent permettre à l'ensemble des délégués présents de saisir rapidement la position du pays sur les thèmes de la conférence.*

- Débat formel et informel

Une fois les discours de politique générale présentés, les délégués entrent en session de débat formel (voir explications dans le chapitre suivant) jusqu'à ce que soit voté un passage en session débat informel (durée maximale de 20 minutes)

Entre 30 et 45 minutes avant la fin des Peace Game, le président ou une délégation doit proposer au vote la motion de clôture des débats (voir chapitre sur les motions).

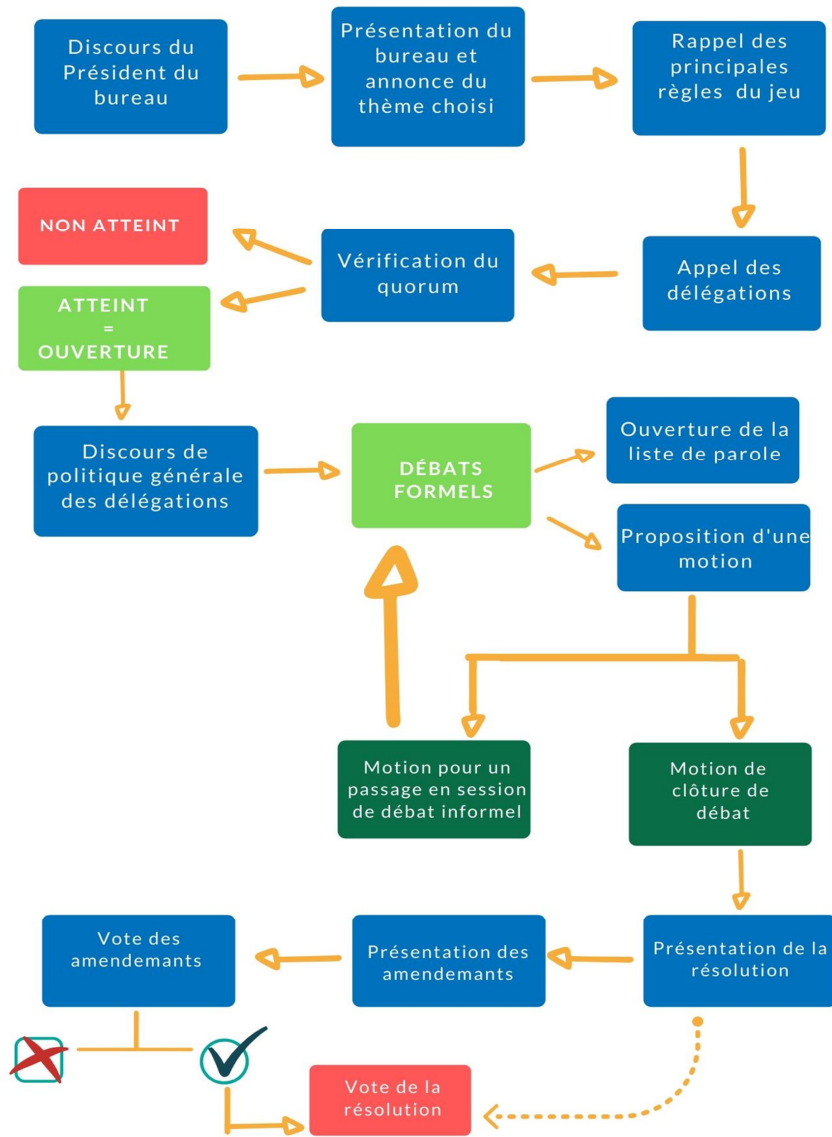
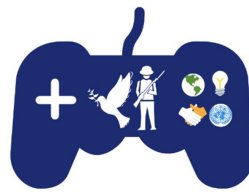
Sont alors présentées les résolutions et les délégations procèdent au vote (voir chapitre sur les résolutions).

→ Le discours de clôture d'1 à 2 minutes dresse un bilan du travail accompli. Il est prononcé par le Secrétaire Général ou le président. Il peut exprimer sa satisfaction, souligner les avancées les plus marquantes, remercier les participants et conclure son propos en déclarant la session close.

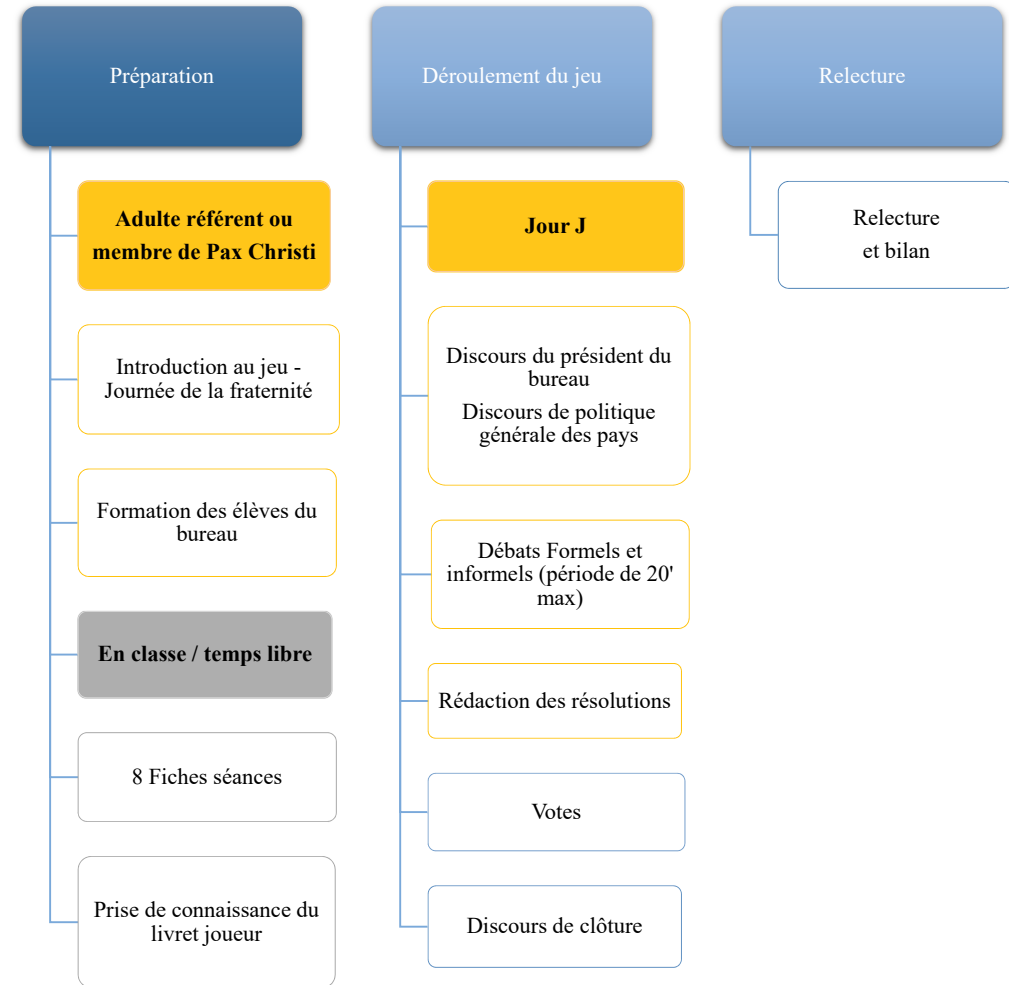
c. La relecture (J+1)

Comme dans toute action éducative, il convient de mesurer l'atteinte des objectifs fixés au départ et d'ajuster l'ensemble du dispositif pour les années ultérieures afin de le rendre plus efficace et d'augmenter l'indice de satisfaction du plus grand nombre.

Peace Game



Synthèse



Le débat

1. A QUOI SERT LE DEBAT

Le débat a une vraie valeur pédagogique car il conduit les participants à affirmer leurs idées en les appuyant sur l'étude des faits, sur ce qui leur paraît juste, mais aussi sur l'écoute et le dialogue. Rechercher le débat, se confronter aux idées des autres, s'immerger dans une vision du monde différente, voilà ce qu'apporte le Peace Game. C'est une occasion unique pour les joutes oratoires, que ce soit assis à une table ou bien depuis sa tribune, mais aussi d'une rencontre pour réfléchir, débattre et rechercher le consensus.

Lors du Peace Game, il existe **2 grands types de débats**.

2. LE DEBAT FORMEL (Assemblée générale)

Il s'agit du débat en assemblée générale. Il est réglementé par un formalisme particulier. Seule une personne à la fois peut prendre la parole en suivant la liste de parole élaborée par le président. Les discours sont prononcés debout depuis le pupitre (et de façon exceptionnelle depuis sa place).

Intérêts du débat formel : Les débats formels permettent de s'adresser à toutes les délégations en même temps et de façon continue. Il peut permettre à une délégation de soulever une question générale, présenter l'avancée de travaux réalisés en session de débats informels ou présenter une résolution.

3. LE DEBAT INFORMEL

Les débats informels se déroulent hors de la salle de l'assemblée générale. Chaque délégation est libre de ses mouvements et de s'entretenir avec les autres. C'est lors de ces sessions que les délégués se rencontrent, cherchent le consensus, essayent de retenir les meilleures clauses de résolutions et ainsi réécrivent à plusieurs un nouveau projet.

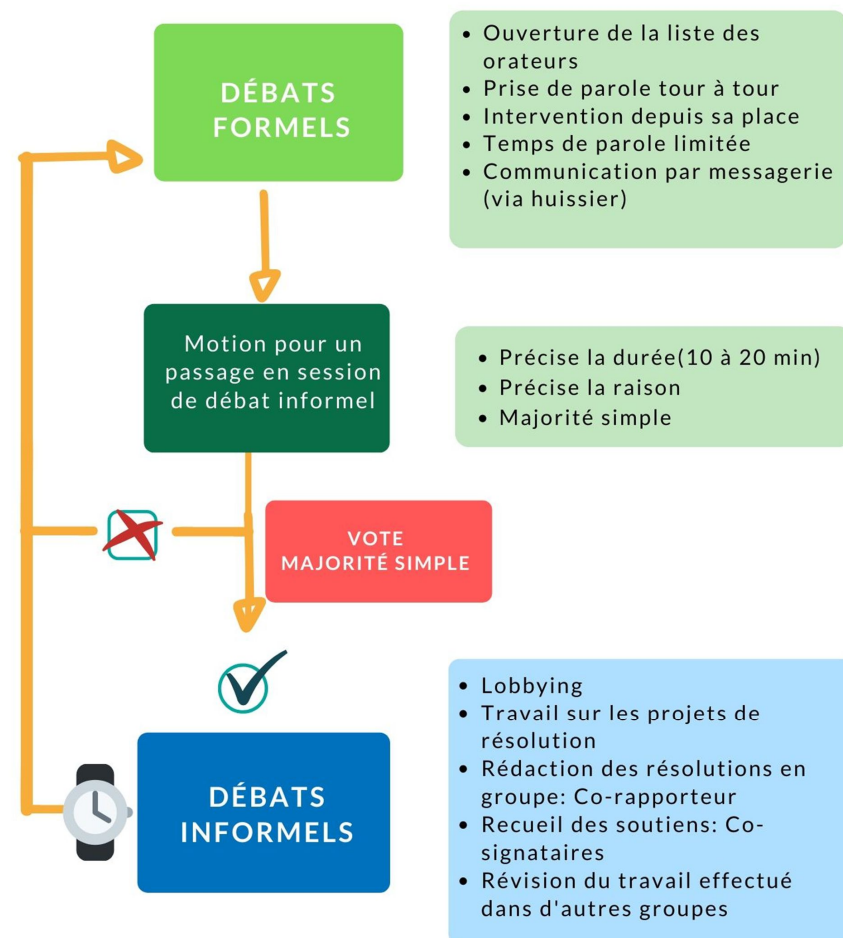
Pour passer en session de débat informel il est nécessaire de déposer une motion. Une motion pour un débat informel est en règle à n'importe quel moment, sur proposition d'un pays ou la présidence tant que la parole est ouverte et que la présidence demande des motions.

Le délégué déposant la motion doit rapidement expliquer son but et préciser la durée maximale du débat, qui doit être comprise entre 10 et 20 minutes.

La présidence peut juger que la motion n'est pas en règle si elle considère la motion non constructive pour le débat à ce moment. Cette décision de la présidence ne peut être contestée.

3. CLORE LE DEBAT

Pour clore le débat sur le point de l'ordre du jour, une motion de clôture doit être passée.



Les motions

Une motion est une proposition soumise au vote. **Elles sont faites par les délégués et s'adressent à la présidence.** Aucune motion ne peut interrompre le discours d'un délégué.

Les motions peuvent être rejetées par la présidence et les délégués ont aussi le droit d'objecter à une motion.

1. MOTION POUR ENTRER EN SESSION DE DEBATS INFORMELS

Un délégué peut demander le passage en session de débats informels (lobbying en proposant le vote d'une motion).

Il doit préciser dans sa demande la durée de cette session (entre 10 minutes et 20 minutes) et la raison de sa demande.

La motion est soumise au vote de l'assemblée par le président.

La motion est adoptée à la majorité simple.

2. MOTION POUR CLORE LE DEBAT

Un délégué peut demander la clôture du débat sur la question en discussion. Si l'Assemblée approuve la motion, le président prononce la clôture du débat et l'Assemblée procède au vote des résolutions.

La motion est adoptée à la majorité simple.

La résolution

3. QU'EST-CE QU'UNE RESOLUTION ?

Une résolution est un texte adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les résolutions recommandent généralement que des actions soient prises par un organisme des Nations Unies, une agence affiliée, un pays ou un groupe de pays. Elles peuvent avoir plusieurs rayons d'action.

4. PARCOURS DE LA RESOLUTION

1) Avant la conférence

Chaque délégué prépare une proposition de résolution sur la question à l'ordre du jour. (voir fiches)

Il faut montrer la réalité du problème et la nécessité d'agir après avoir défini le problème et effectué les recherches nécessaires.

Il faut établir autant que possible la liste des actions déjà menées par différents pays et par les Nations Unies, des lois existantes et des résolutions déjà votées et avoir une idée précise de la position des différents pays sur la question.

Celle-ci doit être

- ✓ Acceptable pour la majorité des pays membres de l'ONU
- ✓ Examinée sous tous les angles : économique, politique, militaire, social et environnemental.
- ✓ **[IMPORTANT]** développée en conformité avec à la politique internationale du pays représenté et son intérêt.

➤ La proposition de résolution doit être présentée selon le format imposé.

➤ Les propositions de résolutions seront présentées lors de la conférence.

2) Pendant la conférence

➤ Le délégué qui présente une résolution est appelé le rapporteur. Les autres délégués qui ont contribué à la rédaction de la résolution sont appelés co-rapporteurs.

➤ Il faut être au moins 4 co-rapporteurs pour pouvoir proposer sa résolution. Les noms de pays figurent dans l'entête de la résolution.

➤ La proposition de résolution est remis au président : Le délégué doit être prêt à défendre son plan d'action point par point au moyen de chiffres et d'arguments. Il lui faut donc anticiper les critiques et préparer ses arguments pour les contrer.

➤ ATTENTION AU FORMALISME

En tête, introduction et clauses d'action (Voir Annexe et Fiche préparatoires)

3) Lors des débats informels

➤ Les délégués se présentent de manière informelle leurs propositions de résolutions. Ceux dont les résolutions sont proches se regroupent et rédigent une proposition commune.

4) Lors des débats formels (Assemblée générale)

➤ Le président invite le rapporteur de la proposition à

- faire lecture de la résolution
- répondre aux questions des autres délégations

➤ Le président invite ensuite d'autres membres à prendre la parole pour s'exprimer et à présenter éventuellement des amendements qui peuvent.

- Modifier une ou plusieurs clauses d'action
- Supprimer une ou plusieurs clauses d'action
- Ajouter une ou plusieurs clauses d'action

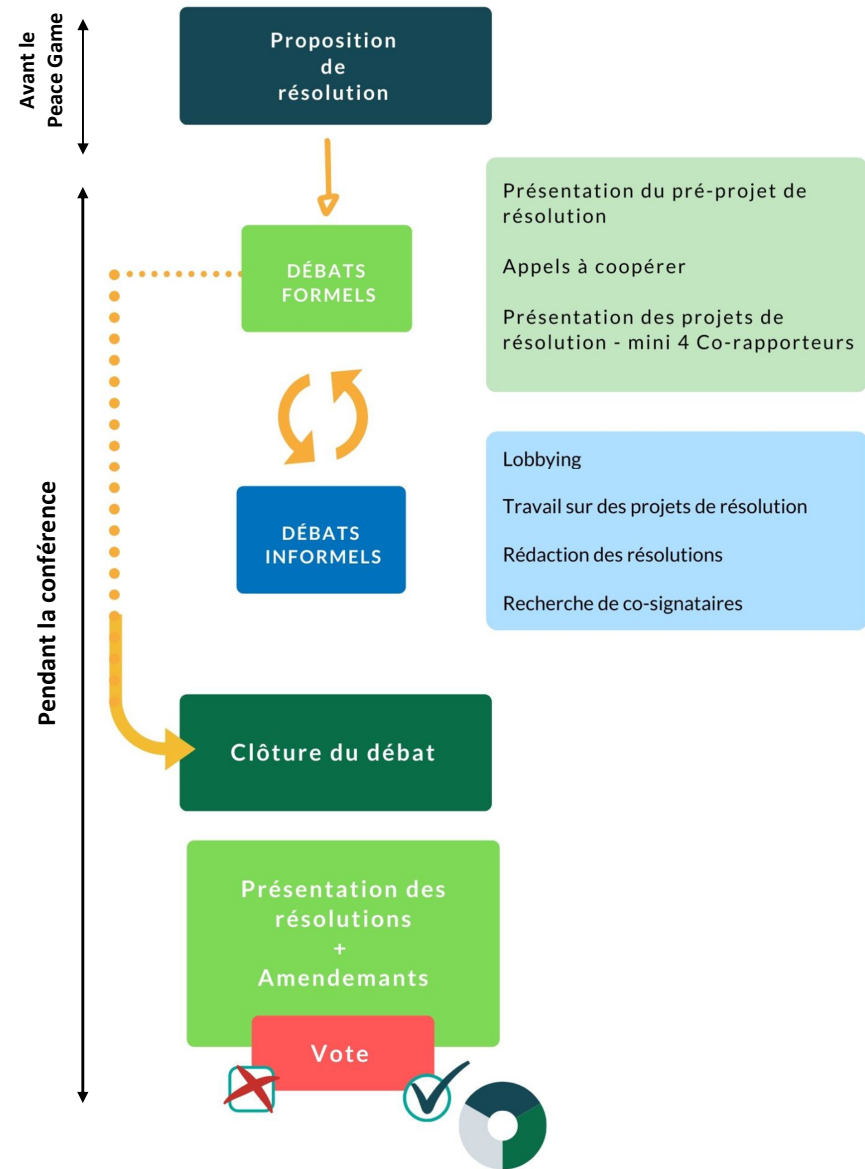
5) le Vote

➤ Le président appelle au vote sur chaque amendement avant de procéder au vote sur la proposition de résolution amendée dans son intégralité. Dans le cas où plusieurs résolutions sont sur le même thème, le président peut choisir de débattre de chacune des résolutions avant de procéder au vote.

➤ Les co-rapporteurs doivent impérativement voter pour leur proposition de résolution. Les co-signataires sont libres de leur vote.

Il ne faut pas oublier, toutefois, que la clé des relations diplomatiques passe par le compromis, ni perdre de vue la position du pays représenté sur le sujet traité.

Parcours d'une résolution



5. CO-RAPPORTEURS ET CO-SIGNATAIRES

Les co-rapporteurs sont les délégués qui ont rédigé le projet, ils seront appelés à présenter leur résolution devant l'Assemblée. Ils sont non seulement d'accord pour que le projet de résolutions soit mis au vote, mais s'engagent également à le soutenir lors du vote.

Les co-signataires, en revanche souhaitent simplement que la proposition soit débattue et ne s'engagent donc pas nécessairement à la soutenir lors du vote.

Avant d'apporter son soutien à une résolution, chaque délégation doit vérifier qu'il agit conformément aux volontés politiques de son pays et qu'il travaille avec des états dont il partage la politique internationale, faute de quoi il ne remplirait pas le rôle qu'il s'est fixé en venant représenter son état auprès des Nations Unies.

Lors de la rédaction d'une proposition de résolutions, il faut tenir compte du fait que la formulation de la résolution peut influencer l'assemblée. La résolution doit donc être claire, précise et brève.

Les résolutions vagues qui n'expriment rien de précis ni ne proposent aucune action concrète seront sévèrement critiquées lors du débat. Le contenu de la résolution doit donc faire l'objet d'une recherche approfondie et être représentatif des nations qui la déposent.

ANNEXES



Annexe 1 : Règlement Intérieur

L'Assemblée générale est composée d'un nombre de délégués variable selon les sessions. Chaque délégation ne dispose que d'une voix lors des votes. Le règlement intérieur établit le fonctionnement et l'organisation du Peace Game

Composition de l'assemblée générale

Article 1. Les délégués doivent exercer leur mandat dans le respect de la politique de leur nation.

Article 2. Nomination

Le Bureau général, les huissiers sont choisis par les organisateurs de la conférence pour la durée de la session.

Article 3. Pouvoirs du Secrétaire général

- ✓ Dirige l'ensemble des activités et représente l'Assemblée générale
- ✓ Ouvre, suspend et lève les séances
- ✓ Statue sur la recevabilité des amendements en Assemblée générale

Organisation de la session

Article 4. Sessions parlementaires

- ✓ Les délégués s'expriment en français, la prise et le temps de parole étant soigneusement régulés.
- ✓ La préparation de l'Assemblée générale commence avec la nomination du Bureau.

Procédure législative

Article 5. Quorum et vote

Le quorum nécessaire pour procéder au vote est atteint lorsque **les deux tiers des membres** sont dans la salle. Le vote se déroule normalement à main levée et seuls des résultats en chiffres sont consignés

Article 6. Répartition du temps de parole et liste des orateurs

- ✓ Les délégués ne peuvent prendre la parole sans y être invités par le président. Ils parlent de leur place, se lèvent et s'adressent au président. Si les orateurs s'écartent du sujet, le président les y rappelle.
- ✓ Le président peut établir, pour la première partie d'un débat, une liste d'orateurs qui inclut une ou plusieurs séries d'orateurs composées de délégués souhaitant prendre la parole.
- ✓ Le président accorde la parole à des délégués, en règle générale pour un maximum de 2 minutes, en veillant à ce que, dans la mesure du possible, soient alternativement entendus des orateurs de différentes régions du monde et de différents états membres.
- ✓ Le président peut donner la parole à des délégués qui indiquent, en levant leur pancarte, qu'ils souhaitent poser à un autre délégué, au cours de l'intervention de ce dernier, une question d'une durée maximale d'une demi-minute, si l'orateur est

d'accord et si le président considère que cela n'est pas de nature à perturber le débat.

Article 7. Interventions pour un fait personnel

- ✓ Les délégués demandant à intervenir pour un fait personnel sont entendus à la fin de la discussion du point de l'ordre du jour à l'examen.
- ✓ Les orateurs ne peuvent s'exprimer sur le fond du débat. Ils peuvent uniquement réfuter soit des propos tenus au cours du débat et les concernant personnellement, soit des opinions qui leur sont prêtées ou encore rectifier leurs propres déclarations.
- ✓ Aucune intervention pour fait personnel ne peut dépasser 2 minutes.

Article 8. Mesures en cas de non-respect des règles de conduite applicables aux délégués

- ✓ Mesures immédiates :
 - Le président rappelle à l'ordre verbalement ou par écrit tout délégué qui porte atteinte au bon déroulement de la séance.
 - En cas de récidive, le président rappelle à nouveau le délégué à l'ordre, avec inscription au procès-verbal.
 - Si la perturbation se poursuit, ou en cas de nouvelle récidive, le président peut retirer la parole au délégué concerné et l'exclure de la salle pour le reste de la séance.
 - Lorsqu'il se produit une agitation qui compromet la poursuite des débats, le président, pour rétablir l'ordre, suspend la séance pour une durée déterminée ou la lève. Si le président ne peut se faire entendre, il quitte le fauteuil présidentiel, ce qui entraîne une suspension de la séance.

✓ Sanctions

Dans le cas où un délégué trouble la séance d'une manière exceptionnellement grave ou perturbe les travaux de l'Assemblée, le président, après avoir entendu le délégué concerné, arrête une décision motivée prononçant la sanction appropriée :

- a) un blâme
- b) une suspension temporaire
- c) une suspension définitive

Article 9. Dépôt et présentation des amendements

- ✓ **Un groupe de 4 délégués** au moins peut déposer des amendements pour examen en Assemblée générale.
- Les amendements doivent être déposés par écrit et signés par leurs auteurs.
- ✓ Un amendement peut viser à modifier toute partie d'un texte et à supprimer, ajouter ou remplacer des mots ou des chiffres.
- Il faut entendre par "texte" l'ensemble d'une proposition de résolution.
- ✓ Un amendement peut être présenté au cours du débat par son auteur ou par tout autre délégué qui serait désigné par l'auteur de l'amendement pour le remplacer.

Article 10. Recevabilité des amendements

- ✓ Un amendement est irrecevable :
 - a) si son contenu n'a aucun rapport direct avec le texte qu'il vise à modifier ;

- b) s'il vise à supprimer ou remplacer un texte dans son ensemble ;
- c) s'il vise à modifier plus d'un des articles ou paragraphes du texte auquel il s'applique.

✓ Le président est juge de la recevabilité des amendements.

Article 11. Procédure de vote

✓ Majorité requise : Les décisions de l'Assemblée générale sur les questions importantes sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votants.

Les membres qui s'abstiennent sont considérés comme non-votants.

✓ Droit de vote

Chaque délégation dispose **d'une voix**. Les délégués votent selon la position adoptée par leur pays.

✓ Le vote se fait normalement à main levée (pancarte).

Article 12. Contestations à propos d'un vote

✓ Pour chaque vote particulier, le président déclare que le vote est ouvert et ensuite qu'il est clos.

✓ Dès que le président a déclaré ouvert un vote, aucune intervention autre que celle du président lui-même n'est admise avant qu'il ait déclaré que le vote est clos.

✓ Des rappels au règlement portant sur la validité d'un vote peuvent être faits après que le président a déclaré que le vote est clos.

✓ Le président décide de la validité du résultat proclamé. Sa décision est sans appel.

Interventions sur la procédure

Article 13. Rappel au règlement

✓ Les délégués peuvent se voir accorder la parole pour attirer l'attention du président sur le non-respect du règlement. Au début de leur intervention, les délégués doivent préciser l'article auquel ils se réfèrent.

✓ Les demandes de parole pour un rappel au règlement ont priorité sur toute autre demande de parole.

✓ Le temps de parole est limité à une minute.

✓ Sur le rappel au règlement, le président décide immédiatement, conformément aux dispositions du règlement, et fait part de sa décision aussitôt après le rappel au règlement. Cette décision ne donne pas lieu à un vote.

Article 14. Clôture du débat

✓ À tout moment, un délégué peut demander la clôture du débat sur la question en discussion, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. La motion est immédiatement mise aux voix. Si la l'Assemblée approuve la motion, le président prononce la clôture du débat.

✓ Si la motion est décidée, le débat est clos et l'Assemblée procède au vote sur le point en discussion, à moins que le vote n'ait été préalablement fixé à un moment précis.

Annexe 2 : Les résolutions

Formalisme

Une résolution est une très longue phrase, ponctuée de virgules et de points- virgules qui séparent les idées et un point à la fin du document. Elle comporte trois parties :

1) *L'en-tête*

2) *Préambule* **présente l'historique** et les causes du problème soulevé et **décrit la situation de façon factuelle** et indiquent les actions menées par des organismes nationaux ou internationaux.

Elles peuvent parfois sembler accessoires ou inutiles mais c'est aux délégués qu'il appartient de les utiliser à bon escient, de façon à **bien situer le problème** dont ils veulent discuter et à exprimer leur opinion sur le sujet, d'une façon plus générale.

3) *Les clauses d'actions* : constituent le cœur de la résolution. Elles **présentent les solutions proposées** par les rapporteurs de la résolution aux problèmes soulevés dans le préambule.

Les clauses d'action sont numérotées (1., 2., etc.) et commencent par un verbe actif au présent.

Les **clauses d'action énumèrent les recommandations d'actions**, ou expriment une opinion favorable ou défavorable à tel ou tel aspect de la situation présente.

Il est illusoire de vouloir présenter dans les résolutions des solutions globales à tous les problèmes, mais inutile de se contenter d'appels à l'action sans réalisation concrète.

Vocabulaire

Clauses du préambule

Acceptant à regret, Accueillant, Affirmant, Alarmé par, Alertés, Appréciant, Approuvant

...

Après avoir ...adopté, considéré, entendu, étudié, examiné, reçu, remarqué

Après s'être penché sur

Cherchant, Confiant que, Conscient de...

Considérant... avec appréciation, avec approbation, avec inquiétude, avec regret, avec satisfaction

Convaincu de, Croyant

Déclarant, Découvrant avec appréciation, Découvrant avec regret, Déplorant,

Désireux de, Déterminé à, Encouragé par, Endossant, Étant donné, Exprimant son appréciation, Exprimant sa reconnaissance, Exprimant sa satisfaction, Faisant référence à, Félicitant, Gardant en tête, Guidé par, Inquiet de, Insistant sur,

Notant, Notant ...avec regret, avec satisfaction

Observant, Prenant en considération, Prenant note, Préoccupé par Profondément concerné Profondément dérangé Rappelant, Réaffirmant, Réalisant, Recherchant, Reconnaissant

Regrettant, Regrettant profondément, Réitérant, Remarquant, Se disant gravement

préoccupé, Se désolant, Se référant, Se rendant compte, Se reportant, Soucieux de, Souhaitant, Tenant compte de, Touché profondément

Clauses opératives (ou clauses d'actions)

A bon espoir que, Accentue, Accepte, Adopte, Affirme, Affirme solennellement, Appelle

Applaudit, Apprécie, Approuve, Autorise

Charge, Condamne, Confie, Confirme, Considère, Constate, Constate avec intérêt, Constate et approuve, Croit sincèrement

Décide, Déclare, Demande, Déplore, Désigne

Encourage, Endosse, Engage, Espère, Exhorte, Exige, Exprime son appréciation, Exprime son regret,

Fait appel, Fait part de, Félicite Insiste Invite, Loue, Note, Ordonne

Prend note, Proclame, Propose, Rappelle, Réaffirme, Recherche

Recommande, Recommande avec insistance, Reconnaît

Regrette Remercie Sollicite Souligne Soutient Suggère Transmet

Exemple

Session : Peace Game

Assemblée Générale + date

Problématique : La question de la déclaration de la zone du bassin du kulj comme une zone de paix internationale

Porteur(s) de la résolution : Islande, Portugal, Afrique du Sud

L'Assemblée générale,

Soulignant que toute instabilité grave dans cette région d'importance stratégique pourrait conduire à un affrontement mondial,

Réaffirmant notre volonté de contribuer au renforcement de la paix mondiale et à la sécurité des États,

Rappelant que de nombreuses résolutions, dont les résolutions 1.21 et 1.45, ont déjà été acceptées par l'Organisation des Nations Unies mais ont conduit à peu de résultats concrets,

Exprimant nos craintes à la vue des mouvements de troupes d'importance qui se produisent dans les pays limitrophes, près des frontières du KuljLänd situées du côté du bassin.

1. **Déclare** notre volonté commune de maintenir la paix dans la région du bassin de Kulj ;

2. **Demande** la formation d'un comité d'experts et de médiateurs internationaux pour tenter de trouver une solution pacifique au conflit ;

3. **Encourage** l'envoi de troupes internationales de maintien de la paix dans cette région du monde;

4. **Invite** les autres comités des Nations Unies concernés, en particulier le conseil de sécurité, à prendre des décisions constructives et à faire passer des résolutions susceptibles d'éviter les conflits dans cet endroit du globe.

Annexe 3 : Protocol

Tous les discours doivent commencer par « M. le président / Mme la présidente, Mesdames et Messieurs les délégués... »

- M. le président / Mme la présidente...
- Je sollicite la parole.
- Je suis prêt à répondre aux questions.
- Je souhaite poser une question / présenter une motion
- Je souhaite m'exprimer en faveur de cette résolution / contre cette résolution parce que
- M. le président, ne pensez vous pas que ...
- Mon confrère ne pense-t-il pas que ...
- Le rapporteur a dit dans son discours que ... N'est il pas d'avis que ...
- Je propose d'amender cette résolution en ajoutant / supprimant / modifiant les mots suivants
- J'invite les membres de cette assemblée à voter contre/pour cette résolution.

Phrases utilisées par le président :

- Nous allons procéder à l'appel.
- Le quorum étant atteint, la session est ouverte.
- La première résolution à l'ordre du jour est « La situation des droits de l'homme en Albanie. » J'invite le rapporteur de la résolution à en faire lecture à l'assemblée
- La lecture a été faite de la résolution.
- La durée du débat est fixée à 20 minutes.
- Délégué du Japon, vous avez la parole.
- Délégué de l'Allemagne, posez votre question
- Pouvez-vous reformuler votre remarque sous forme de question ?
- L'orateur ne semble pas avoir entendu / compris votre question. Pourriez- vous répéter / reformuler votre question ?
- Y a-t-il d'autres questions ?
- Délégué de ..., vous êtes prié de conclure.
- Le débat sur la résolution ou l'amendement est terminé.
- Le président propose une prolongation du débat de 5 minutes.
- Le débat est maintenant clos. Nous allons passer au vote.
- Ces points ne sont pas autorisés.
- Votre question est-elle en rapport avec la conduite du scrutin ?
- La proposition va maintenant être soumise au vote.
- Que tous ceux qui votent pour la résolution / l'amendement / la motion lèvent leurs pancartes.
- Que tous ceux qui votent contre la résolution / l'amendement / la motion lèvent leurs pancartes
- Y a-t-il des abstentions ?
- Que tous ceux qui s'abstiennent lèvent leurs pancartes.
- La motion / résolution / amendement est adoptée par ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions
- La motion / résolution / modification est rejetée par ... voix pour, ... «voix contre et ... abstentions.

Annexe 4 Exemple de discours de politique générale

*« Honorable Président,
Chers Délégués,*

Un homme savant a une fois dit : "La lampe de pauvreté n'a pas de lumière". Il y a longtemps que ce problème a affecté plusieurs pays à différents niveaux. En fait, l'Inde est non seulement le pays où le taux de croissance est le plus élevé au monde (7% en moyenne annuelle) mais aussi celui où le nombre de pauvres est le plus grand.

Or, il faut noter que le taux de pauvreté a diminué considérablement durant les dix dernières années, d'où il a diminué de 38% à 21% grâce à de nombreuses actions à un niveau national et international.

Le Programme nationale des pensions de vieillesse (NOAPS) est l'un des programmes en Inde qui contribuent à atténuer la pauvreté dans ce pays. A un niveau international, l'Inde a collaboré dans la fondation de la FAO, L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, afin de promouvoir la sécurité alimentaire et développement agricole du pays.

Le délégué de l'Inde espère de trouver durant cette conférence des solutions pour vaincre la pauvreté afin de protéger les droits humains fondamentaux, le droit de vivre dans la dignité, libre et décentement.

Je vous remercie de votre attention »

- ✓ *Citation pour attirer l'attention*
- ✓ *Statistiques*
- ✓ *Conclusion et souhait*

Annexe 5 Aide à la négociation

Dans ce type de négociation, les intérêts qui sont défendus vont très souvent au-delà de la crise abordée et prennent souvent une grande importance (poids des relations économiques et de l'aide financière américaine, importance des pressions diplomatiques de la Fédération de Russie, de la Chine dans la zone...).

En préparant votre position, vous pouvez garder en tête l'acronyme OCEAN :

OBJECTIFS : Qu'espérez vous obtenir à la table des négociations ? Quel est votre but ?

CONTEXTE : Quels éléments pouvez-vous relier au sujet sur le plan international et national (politique, économique ou social) ? Quels événements et engagements précédents sont liés à un sujet étudié ?

ENJEUX : Quels sont les enjeux de la négociation ? Quels sont les impacts possibles ? Quel peut-être l'impact d'un accord entre les parties ?

ASYMETRIE DES RELATIONS: Qui sont mes alliés au regard des objectifs fixés ? Qui s'y opposera ?

NEGOCIATEURS : Qui sont ceux avec qui vous allez négocier ? Quels sont leurs points forts et leurs faiblesses ? Connaître les gens, peut mener à trouver des compromis.

Annexe 6 : Définitions pratiques

L'ASSEMBLÉE : tous les membres de l'Assemblée générale, à l'exception du président et des huissiers.

Le QUORUM : nombre de délégués nécessaire pour que l'Assemblée puisse siéger valablement

Le RAPPORTEUR : la personne qui présente la résolution. Il peut être associé à plusieurs CO-RAPPORTEURS qui ont contribué à la rédaction de la résolution

AVOIR LA PAROLE : avoir reçu du président le droit de parler au cours d'un débat.

CÉDER LA PAROLE : Renoncer à son droit de s'exprimer lors d'un débat et le remettre au président ou à un autre délégué.

La MOTION: La proposition qui est soumise au vote.

PRÉSENTER UNE MOTION : Enoncer mot à mot la motion qui soumise au vote ou au débat.

AMENDER UNE RESOLUTION : La modifier en ajoutant, supprimant ou modifiant un ou plusieurs mots ou phrases.

RAPPEL AU RÈGLEMENT : Toute question posée au président pour attirer son attention sur le non-respect du règlement. Le temps de parole est limité à une minute. Sur le rappel au règlement, le président décide immédiatement, conformément aux dispositions du règlement et fait part de sa décision aussitôt après le rappel au règlement. Cette décision ne donne pas lieu à un vote.

QUESTION EN COURS : Une motion qui a été soumise au président mais qui n'a pas encore été soumise au vote ou tranchée par le président. Doit être réglée avant de passer à autre chose.

INTERVENTION POUR UN FAIT PERSONNEL : Les délégués demandant à intervenir pour un fait personnel le font à la fin du débat. Ils ne peuvent pas s'exprimer sur le fond du débat mais peuvent corriger des faits ou des paroles qui leur sont prêtées. L'intervention ne peut pas durer plus de deux minutes.

CLÔTURE DU DÉBAT : proposée par le président pour mettre en fin aux débats en l'absence d'orateurs souhaitant s'exprimer sur la résolution.

DEBAT INFORMEL : A la demande de l'un des pays ou sur proposition du président, la négociation peut passer en mode informel. Pour cela, le pays doit proposer une motion pour passer en session informelle. Pendant ces sessions, les représentants peuvent se déplacer, quitter la pièce, se réunir en petits groupes. C'est au cours de ces sessions que se font les coalitions, les accords, que les choses avancent.

DEBAT FORMEL : Pendant les débats formelles, seule une personne à la fois peut prendre la parole en suivant la liste de parole. Cependant, à tout moment pendant ces sessions, il est possible de rédiger quelques mots sur un papier et le faire passer le plus discrètement possible à la délégation de votre choix. Ce moyen de communication vous permet d'obtenir rapidement un accord ou un avis d'une autre délégation, sans session informelle. Vous devez cependant faire attention à ce que cela ne dérange pas la délégation qui sera en train de parler.

Pax Christi France
Rue Morère
75014 Paris

www.paxchristi.fr
educationlapaix@paxchristi.cef.fr



paxchristifr



Pax Christi France



Pax Christi France



PaxChristiFr